



AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par le projet de règlement n° 2020-166-5.21 modifiant le règlement de zonage n° 2020-166.

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Compton,

QUE lors d'une séance ordinaire tenue le 16 novembre 2021, le conseil municipal de la municipalité de Compton a adopté un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2020-166 afin d'ajouter les habitations bifamiliales isolées à l'intérieur de la zone H-2;

QU'une consultation écrite se tiendra à compter du 2 décembre jusqu'au 16 décembre 2021 (15 jours).

Cette consultation écrite permettra d'entendre les personnes et organismes qui souhaitent s'exprimer. Toute personne peut transmettre des commentaires écrits par courriel (urbanisme@compton.ca) ou par courrier (3 chemin de Hatley, Compton, Québec J0B 1L0) et ce, pendant 15 jours suivant la publication du présent avis.

QU'une assemblée publique de consultation se tiendra à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, **mardi le 21 décembre 2021 à 18h30** sur le projet de règlement. Au cours de cette assemblée, Monsieur Jean-Pierre Charuest, maire de la Municipalité, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui souhaitent s'exprimer.

Le projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire. Il contient des dispositions qui s'appliquent particulièrement à la zone H-2. L'illustration de cette zone figure sur le croquis au bas du présent avis.

Le projet de règlement est disponible pour consultation sur le site internet de la Municipalité : www.compton.ca à l'onglet « Règlements d'urbanisme » ou sur demande, au 3 chemin de Hatley, Compton.

DONNÉ À COMPTON, ce 1^{er} décembre 2021

Philippe De Courval, M.A., OMA
Secrétaire-trésorier



Zone concernée H-2



A-20

H-1

C-1

A-22

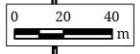
H-2

H-3

H-4

C-15

H-5



Zone concernée

